

PAR COURRIEL

Le 30 novembre 2015

Objet : **Demande d'accès aux documents**
N/📁 : **AC-2015-104**

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 20 novembre 2015, laquelle vise à obtenir une copie des décisions rendues par le Comité de déontologie policière dans le dossier C-98-2361-1.

Après vérification, nous vous informons que le Comité de déontologie policière détient un dossier correspondant à votre demande.

Vous trouverez ci-joint une copie des décisions demandées, lesquelles peuvent vous être communiquées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Isabelle Côté, avocate
Conseillère juridique
Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Décisions et avis de recours